

Convention de bonnes pratiques entre Chambéry Alpes Habitat, la SAIEM de Chambéry et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de Savoie

Mardi 19 janvier, Alexandra TURNAR, présidente de Chambéry Alpes Habitat et de la SAIEM de Chambéry et Nicolas GIGOT, directeur général ont signé une convention de bonnes pratiques avec André MOLLARD, président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, la CAPEB de Savoie.

Gestionnaires de plus de 8 500 logements locatifs sociaux sur l'agglomération, Chambéry Alpes Habitat et de la SAIEM de Chambéry, ont prévu de construire 120 logements locatifs et 50 en accession sociale à la propriété par an et, d'autre part, de réhabiliter 3 700 logements en 10 ans. Pour atteindre ces objectifs, un plan d'investissement de près de 400 M€ a été approuvé par les deux conseils d'administration pour les 10 prochaines années. Chambéry Alpes Habitat et la SAIEM de Chambéry sont ainsi parmi les principaux donneurs d'ordre dans le secteur du bâtiment.

En cohérence avec la mission de la CAPEB de promotion, de défense et de représentation des intérêts économiques et sociaux des 4 900 entreprises artisanales du bâtiment de Savoie, la convention vise à fixer ensemble les bonnes pratiques pour la passation et l'exécution des marchés de travaux.

- Chambéry Alpes Habitat et la SAIEM de Chambéry s'engagent chaque année à fournir à la CAPEB, un planning prévisionnel des programmes d'investissement envisagés et à lui transmettre systématiquement leurs avis d'appels publics à la concurrence. La CAPEB se charge non seulement de diffuser ces avis à ses adhérents mais également de les accompagner à l'utilisation des plateformes internet pour pouvoir soumissionner.
- Afin de faciliter l'accès des TPE à leurs marchés, Chambéry Alpes Habitat et la SAIEM de Chambéry privilégieront l'attribution des travaux en lots séparés.
- Chambéry Alpes Habitat et la SAIEM de Chambéry s'engagent à reconnaître la qualification des entreprises par la production de certificats émis également par des organismes indépendants. Pour les travaux d'accessibilité, le label Handibat ou équivalent sera pris en compte. Tout en respectant le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, le critère du prix des offres sera pondéré au maximum à hauteur de 60 % afin de valoriser significativement les aspects techniques et qualitatifs des offres. Un système de détection des offres anormalement basses a été introduit dans la convention.
- Chambéry Alpes Habitat et la SAIEM de Chambéry s'engagent à verser, sous conditions, des avances sur les marchés de travaux et à respecter les délais de paiement des factures.
- Pour les marchés de plus de 90 000 € HT et selon la nature des travaux à réaliser, Chambéry Alpes Habitat et la SAIEM de Chambéry ont introduit une clause d'insertion dans leurs marchés.



Siège social

Le Cristal – 1 place du Forum
73000 Chambéry
Tél 04 79 71 99 99 – Fax 04 79 71 99 90
chamberyalpeshabitat@crystal-services.fr

Pour sa part, la CAPEB incitera ses adhérents à recruter des apprentis en tirant parti des différents dispositifs existants tels que les primes à l'apprentissage, les crédits d'impôts, les contrats d'apprentissage, aide au recrutement d'apprentis, etc.

Dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé et de l'amélioration des conditions de travail sur les chantiers, la CAPEB s'engage à accompagner ses adhérents pour permettre à tous les salariés de porter sur les chantiers, la Carte d'Identification Professionnelle (CIP). Elle leur rappela les modalités de déclaration de sous-traitance tout en mettant en œuvre des actions de sensibilisation sur la sécurité et l'hygiène.

Annexes

Présentation de la CAPEB

Présentation de CAH et SAIEM

- mémo CAH
- mémo SAIEM
- stratégie et objectifs à 10 ans



La CAPEB SAVOIE, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'organisation professionnelle représentative des 4 900 entreprises artisanales du bâtiment de Savoie.

C'est un réseau professionnel de proximité reconnu au plus haut niveau par toutes les instances économiques et sociales. La CAPEB Savoie œuvre depuis 70 ans au service des artisans du Bâtiment.

La CAPEB se mobilise pour promouvoir, défendre, représenter les intérêts économiques et sociaux des entreprises artisanales locales.

- Elle assure la défense individuelle et collective de ses adhérents,
- Elle représente l'artisanat du bâtiment face aux pouvoirs publics (Conseil général, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, CAF...
- Elle assure un suivi des dossiers législatifs, juridiques, fiscaux, économiques, professionnels et sociaux,
- Elle contribue au développement économique des entreprises locales,
- La CAPEB, en permanence, informe, appuie et accompagne les entreprises artisanales locales.
- Elle vous conseille dans vos relations commerciales,
- Elle vous aide dans la gestion de votre personnel,
- Elle transmet des informations juridiques et techniques,
- Elle vous facilite le travail : contrats-types, devis-types, rédaction de guides ...,
- Elle maintient les relations entre partenaires,
- Elle assure la promotion des métiers de l'artisanat auprès du grand public.



CONTACT :

CAPEB SAVOIE

1284 Chemin de la Cassine CS 19455 73094 Chambéry cedex

Tél. : 04 79 62 14 80

Courriel : contacts@capeb-savoie.fr

www.capeb-savoie.fr

